

ETAT-CIVIL CATHOLIQUE / D'IBERVILLE

ST-EDOUARD-DE-NAPIERRVILLE, •1833-1899•

1872

Jedéon Lussier, de l'âge de dix-sept ans, à l'âge de dix-sept ans; fils légitime de Louis Lussier, cultivateur, et de Adèle. Catman, de cette paroisse. Présentés, Louis Hénault et Emph. Tregot, lesquels, ainsi que le père, ont signé. C. Guinot, vic.

M. 9. Le vingt-trois octobre mil huit cent soixante-douze, sous l'acte et sous la signature de la publication Marie Richette de trois bans de mariage faite aux paroisses des Messes paroissiales de Sherbrooke et de St-Edouard d'après Isaac Rouzeau domicilié à St-Basile de Sherbrooke fils majeur de Louis Rouzeau et de femme Emerence veuve de Sherbrooke d'une part, et Marie Richette fille majeure de feu Louis Richette et d'Esther Harnelbin de cette paroisse d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement ni opposition au dit mariage avons leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Louis Rouzeau de Sherbrooke de l'âge de Louis Hénault et de quelques autres qui n'ont eu à signer, non plus que les Épars.

M. 10. Le vingt-huit octobre mil huit cent soixante-douze, sous l'acte et sous la signature de la publication Marie Joseph Dame saint, veuf majeur de Raymond Archange Beuthuime de cette paroisse d'une part, et Marie Raymond fille majeure de feu Joseph Raymond et de femme Judith Lavallee aussi de cette paroisse d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement ni opposition au dit mariage nous leur avons donné leur mutuel consentement de mariage en présence de Joseph Beuthuime, de l'âge de Louis Hénault qui n'ont eu à signer non plus que les Épars.

Vingt-troisième feuille, 23

Chapelle. Paroisse d'Edouard de l'acte et sous la signature de la publication Marie Catherine Chopreau qui n'ont eu à signer. M. S. Pagenais, P.

M. 11. Le vingt-neuf octobre mil huit cent soixante-douze, sous l'acte et sous la signature de la publication Marie Thibault épouse de Marie Girouard, de l'âge de soixante-seize ans. Présentés Pierre Richard Julien d'univers, et Louis Chénail et Thérèse, autres qui n'ont eu à signer. M. S. Pagenais, P.

M. 12. Le vingt-huit octobre mil huit cent soixante-douze, sous la publication de mariage faite au Ban de nos messes paroissiales de Marie Joseph Dame saint, veuf majeur de Raymond Archange Beuthuime de cette paroisse d'une part, et Marie Raymond fille majeure de feu Joseph Raymond et de femme Judith Lavallee aussi de cette paroisse d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement ni opposition au dit mariage nous leur avons donné leur mutuel consentement de mariage en présence de Joseph Beuthuime, de l'âge de Louis Hénault qui n'ont eu à signer non plus que les Épars. M. S. Pagenais, P.

00482